

L'écho de la Fontaine

Izeron Octobre 2017



Madame, Monsieur, cher concitoyen,

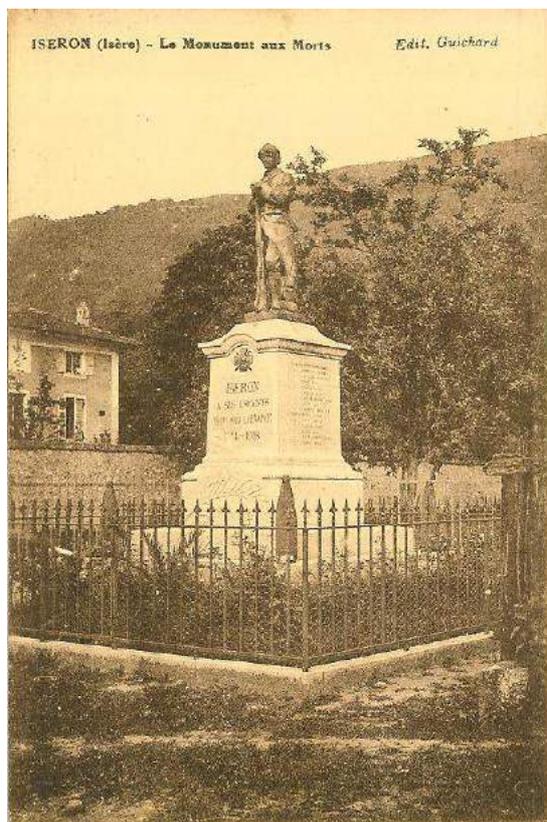
Déjà les vacances scolaires après une rentrée des classes sans problème.

De nombreux projets ont été réalisés ou vont commencer dans les prochains mois, vous le découvrirez dans ce bulletin.

Que de nouveautés depuis votre dernier bulletin, un nouveau président, une nouvelle intercommunalité (Saint Marcellin Vercors Isère communauté). On prend aux uns, on donne aux autres, enfin sans doute toujours la même chanson.

Pour Izeron, nous continuons notre petit bonhomme de chemin avec nos atouts, le sens de l'économie afin de répondre toujours mieux à vos attentes dans le cadre des compétences qui sont les nôtres.

Cette année, la compétence développement économique et gestion des zones artisanales est revenue à la Communauté de Communes. Dans deux ans, il en sera de même pour l'eau et l'assainissement.



Nous obligera-t-on au regroupement des communes ? Je n'y suis pas très favorable mais nous pouvons sans doute, avec nos voisins chercher à optimiser nos moyens en gardant notre identité.

Rendez-vous le 11 novembre à 16h30 pour une belle cérémonie républicaine 99 ans après l'armistice de 1918.

Cordialement,

Jean- Claude Potié

Bulletin municipal d'information et d'animation n°34

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 16/03/2017

Compte administratif 2016 de la Commune

| | Fonctionnement | Investissement | Cumulé |
|-------------------------------|----------------|----------------|-------------------|
| RECETTES | 514 180.32 | 155 189.77 | 669 370.09 |
| DEPENSES | 357 689.08 | 208 031.60 | 565 720.68 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 56 491.24 | -52 841.83 | 103 649.41 |
| RESULTAT 2015 REPORTE | 241 324.27 | -43 786.28 | 197 537.99 |
| RESULTAT TOTAL | 397 815.51 | -96 628.11 | 301 187.40 |

Compte administratif 2016 du Service de l'Eau

| | Fonctionnement | Investissement | Cumulé |
|-------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| RECETTES | 100 635.88 | 126 726.08 | 227 361.96 |
| DEPENSES | 77 436.65 | 91 902.99 | 169 339.64 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 23 199.23 | 34 823.09 | 58 022.32 |
| RESULTAT REPORTE 2015 | 43 128.16 | -92 632.11 | - 49 503.95 |
| RESULTAT TOTAL | 66 327.39 | -57 809.02 | 8 518.37 |

Compte administratif 2016 de la Boulangerie

| | Fonctionnement | Investissement | Cumulé |
|-------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| RECETTES | 6 780.18 | 6 000.00 | 12 780.18 |
| DEPENSES | 0.00 | 2 231.00 | 2 231.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | 6 780.18 | 3 769.00 | 10 549.18 |
| RESULTAT REPORTE 2015 | 299.09 | -6 000.00 | -5 700 .91 |
| RESULTAT TOTAL | 7 079.27 | -2 231.00 | 4 848.27 |

Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune

Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi :

Section fonctionnement:

Dépenses : 770 240.00 €

Recettes : 770 240.00 €

Section d'investissement:

Dépenses : 646 318.11 €

Recettes : 646 318.11 €

Vote du Budget Primitif 2017 du Service de l'eau et assainissement

Section fonctionnement:

Dépenses : 125 650.00 €

Recettes : 125 650.00 €

Section d'investissement:

Dépenses : 465 460.00 €

Recettes : 465 460.00 €

Vote du Budget Primitif 2017 de la Boulangerie

Section fonctionnement:

Dépenses : 11 573.27 €

Recettes : 11 573.27 €

Section d'investissement:

Dépenses : 2 231.00 €

Recettes : 2 231.00 €

Subventions 2017

| Associations et autres personnes de droit privé. | Montant subvention |
|---|--------------------|
| APIME La Providence de Saint Laurent-en-Royans | 100.00 |
| AEP d'Izeron | 100.00 |
| Amicale des sapeurs-pompiers de St Romans | 100.00 |
| ASEAI de Tullins | 100.00 |
| Centre Léon Bérard de Lyon | 100.00 |
| FNACA Izeron | 100.00 |
| Jeanne d'Arc de Saint Marcellin | 200.00 |
| La Gaule d'Izeron | 150.00 |
| LETP Bellevue de Saint Marcellin | 100.00 |
| Maison Familiale Rurale de Chatte (sous réserve d'un enfant d'Izeron scolarisé) | 100.00 |
| MFR de St André le Gaz (sous réserve d'un enfant d'Izeron scolarisé) | 100.00 |
| MFR de Saligny sur Roudon (sous réserve d'un enfant d'Izeron scolarisé) | 100.00 |
| Restos du cœur de Saint Marcellin | 100.00 |
| Sou des Ecoles d'Izeron (séjour Paris 80 €/élèves, 23 participants) | 1840.00 |
| Souvenir Français Comité Royans Vercors Isère | 100.00 |
| Amicale laïque d'Izeron | 200.00 |
| Comice Agricole du Sud Grésivaudan | 100.00 |
| SSIAD du Royans aux Coteaux (séjour à Brugheas) | 100.00 |

Travaux de collecte des eaux usées et remplacement AEP au Hameau de Charvolet : emprunt de 250 000 €uros

Un prêt de 250 000 € est souscrit auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes pour les travaux de collecte des eaux usées et de remplacement AEP au Hameau de Charvolet avec les conditions suivantes :

- durée : 240 mois
- taux client : 2.10 % en annuel
- échéances annuelles
- première échéance du prêt un an après la date de déblocage des fonds.
- Frais de dossier : 0.20 % du financement

Travaux de rénovation du préau, d'un logement communal et création d'un WC à accessibilité handicapé : emprunt de 150 000 €uros

Un prêt de 150 000 € est souscrit auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes pour les travaux de rénovation du préau, d'un logement communal et création d'un WC à accessibilité handicapé avec les conditions suivantes :

- durée : 180 mois
- taux client : 1.20 % en annuel
- échéances annuelles
- première échéance du prêt un an après la date de déblocage des fonds.
- Frais de dossier : 0.20 % du financement

Location d'un local communal pour l'installation de salon de coiffure

Un salon de coiffure JUSTINE COIFFURE s'installe à Izeron. La Mairie met à disposition une partie du rez-de-chaussée du bâtiment communal, anciennement le bar « chez Lilou » sous forme d'un bail dérogatoire d'une durée maximale de 3 ans.

Séance du 11/04/2017

Vote des Taux des contributions directes :

- o Taxe d'habitation : 5.66%
- o Taxe foncière (bâti) : 12,88%
- o Taxe foncière (non bâti) : 37,02%

Service de l'eau et assainissement :
Tarif de l'eau et l'assainissement applicable sur la facturation 2018

Eau :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|---------|
| Redevance « eau potable » : | - charges fixes : | 65.00 € |
| Prix au m3 : | - jusqu'à 400 m3 : | 1.25 € |
| | - à partir de 401 m3 : | 0.60 € |

Assainissement :

| | | |
|---------------------------------------|-------------------|----------|
| Redevance « assainissement » : | - charges fixes : | 110.00 € |
| Prix au m3 (Coût plafonné à 150 m3) : | | 0.80 € |

Séance du 28/06/2017

Salle des fêtes : réfection de l'entrée et aménagement du bar

Des travaux de réfection de l'entrée de la salle des fêtes comprenant carrelage, peinture, plâtrerie, menuiserie et électricité sont engagés et estimés à 22 000 €uros HT. L'aménagement du bar est estimé à 11 134 €uros HT.

Orange : servitude de passage Route de Montchardon

Orange a implanté une station relais au hameau de Fay et du Brûlé. Cette station étant séparée par la voie communale Route de Montchardon, une servitude de passage est établie pour le passage des réseaux sous cette route qui sera valable pendant toute la durée d'exploitation de la station.

SEDI : enfouissement BT/Tél cour de la Mairie

Affaire n° 17.001.195
Enfouissement BT/TEL ancien bâtiment Mairie

- TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Les travaux pour l'enfouissement Basse Tension dans la cour de la Mairie est estimé à 11 787 €, les financements externes sont de 7 110 € ; la participation prévisionnelle de la commune est de 4 678€ (frais SEDI + contribution aux investissements)

- TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Les travaux pour l'enfouissement du réseau téléphonique dans la cour de la Mairie est estimé à 1 429 €, aucun financement externe, la participation prévisionnelle de la commune est donc de 1 429 €.

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Décision :

- ✚ **De modification des règlements relatifs à la zone AUa des Plantées et le cas échéant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).**
- ✚ **De suppression de l'emplacement réservé n°5, relatif à cette zone.**
- ✚ **De correction d'une erreur matérielle sur les règlements graphiques au hameau Charvolet.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions du code de l'urbanisme qui définissent les conditions de mis en œuvre d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette procédure peut être engagée sous réserve :

En application de l'article L153-31 :

- Que les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ne soient pas changées.
- Qu'aucun espace boisé classé ni qu'aucune zone agricole ou zone naturelle et forestière ne soit réduits.
- Qu'aucune protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ne soit réduite.
- Qu'aucune évolution du PLU ne soit de nature à induire de graves risques de nuisance.

En application de l'article L153-41 :

- Que les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ne soient pas majorées de plus de 20 %.
- Que les possibilités de construire ne soient pas diminuées.
- Que ne soit pas réduite la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal les dispositions du code de l'urbanisme qui précisent qu'en application de l'article L153-45, une procédure de modification simplifiée du PLU peut être également engagée pour corriger une erreur matérielle.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les motifs qui justifient la mise en œuvre de la modification simplifiée : lors de l'élaboration du PLU en 2015 avait été créée la zone AUa des Plantées. Cette zone traduisait pour une grande part, l'ambition de développer un programme de logements diversifiés pour assurer la croissance démographique d'Izeron, ouvrir l'offre en logements, notamment pour les jeunes ménages, dans un secteur attendant au village, qui puisse « fonctionner avec ce dernier ».

Or dans le PLU actuel, les modalités d'ouverture à l'urbanisation de la zone AUa sont basées sur le principe d'un aménagement interne à la zone qui serait mené par la collectivité. Il apparaît désormais, dans un contexte de demande forte en logements, que l'attractivité naturelle de la zone fait qu'aujourd'hui, il serait plus rapide, plus efficace et plus économe pour les finances publiques de laisser l'aménagement et la réalisation des équipements internes à la zone à des aménageurs privés, dans le cadre d'une urbanisation qui demeurera encadrée par le règlement et les orientations d'aménagement définies au PLU.

Il est donc nécessaire de modifier le règlement du PLU pour le rendre cohérent avec cette évolution souhaitée, ainsi que de supprimer l'emplacement réservé n°5, destiné à la création des voies internes à la zone, puisque qu'elles seront directement réalisées par les aménageurs.

Outre ces considérations, lors de la révision du PLU approuvée en 2015, une erreur sur le tracé de la limite entre la zone UB1 et la zone A au hameau de Charvolet a été commise sur les règlements graphiques produits alors. Cette erreur a été la conséquence d'une évolution du découpage parcellaire cadastral, qui a conduit à ne classer en zone UB1 qu'une partie de la parcelle n°369 (au cadastre de 2015). Cette erreur de tracé, probablement en raison de son caractère minime, est passée inaperçue. Elle doit néanmoins être corrigée.

Il convient donc de procéder à la modification simplifiée du PLU, pour concrétiser le projet de création de logements dans la zone AUa des Plantées et pour corriger l'erreur matérielle décelée au hameau de Charvolet.

Les changements à apporter au PLU relèvent du champ d'application de la procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux articles L153-31 et suivants et L153-41 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise l'obligation résultant des articles L 153-36 du code de l'urbanisme de délibérer sur la modification des règlements et le cas échéant des Orientations d'Aménagement et de Programmation induits par les modifications à engager pour la zone AUa des Plantées, la suppression de l'emplacement réservé n°5 et la correction de l'erreur matérielle au hameau de Charvolet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **11 pour, 0 contre et 4 abstentions** :

D'approuver les objectifs poursuivis et les motivations exposés par Mr le Maire.
D'engager, en cohérence avec les objectifs poursuivis et les motivations, la modification des règlements et le cas échéant, des Orientations d'Aménagement et de Programmation nécessaires à la concrétisation des objectifs poursuivis par la modification simplifiée.

Conformément à l'article L143-38 du code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 du code de l'urbanisme seront mis à disposition du public pendant un mois, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

La mise à disposition sera portée à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera. La délibération qui approuvera la modification simplifiée du PLU pourra simultanément tirer le bilan de la mise à disposition.

de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou marché de prestation ou de service concernant l'élaboration technique de la modification simplifiée du PLU.

Conformément à l'article L153-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :

aux Présidents du Conseil Régional Auvergne–Rhône Alpes et du Conseil Départemental de l'Isère,
aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
à l'autorité compétente en matière des transports urbains,
au Président de la Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ;
au Président du SCoT de la région Grenobloise,

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal d'annonces légales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal.

ZAP Izeron Cognin les Gorges

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de la zone d'activités économiques afin de permettre à l'entreprise Concord Textile d'étendre son activité sur une parcelle contiguë à sa propriété.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

Charge le Maire de monter un dossier pour une demande de modification de la Zone Agricole Protégée,

Décide qu'une nouvelle délibération devra être prise pour lancer la procédure de modification auprès du Préfet de l'Isère.

Vote pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

Opposition au transfert de pouvoir de police spéciale à la SMVIC

Le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour qu'il notifie à M. le Président de la SMVIC son opposition au transfert du pouvoir de police spéciale relatif à l'habitat (édifices menaçants ruines, ERP à usages d'habitation) ainsi qu'à l'assainissement collectif (jusqu'au transfert de cette compétence à la SMVIC).

Démolition de la partie arrière du bâtiment communal cadastré H514 au Village

Des travaux de démolition la partie arrière du bâtiment communal de l'ancien bar « chez Lilou » sont entrepris.

Les travaux de démolition sont estimés à 5 500 €uros HT.

Les travaux de reprise de la maçonnerie sont estimés à 8 350 €uros HT.

Les travaux de réfection de la toiture d'un local attenant à la partie démolie sont estimés à 1 550 €uros.

Restauration des sols de l'Eglise

La restauration des sols de l'Eglise : nef, chœur et narthex ont été estimés à 24 281 €uros HT.

Une aide financière pour ces travaux est sollicitée auprès du Département de l'Isère

Rénovation d'un logement et de l'ancienne agence postale, aménagement du préau en salle associative, aménagement d'un WC PMR public :

La mission de maîtrise d'œuvre pour le du projet de rénovation du logement communal et de l'ancienne agence postale, de la création de WC public avec accessibilité PMR et de l'aménagement du préau en salle associative est confiée à L'Atelier M. Dominique BOUVAREL, Architecte pour un montant forfaitaire de 18 050 €uros HT.

Ces travaux ont été estimés par M. BOUVAREL à 269 227.28 €uros HT pour l'ensemble des travaux répartis ainsi :

153 478.20 €uros HT pour le logement

29 051.86 €uros HT pour la création des WC PMR

86 697.22 €uros HT pour l'aménagement du préau.

Des aides financières sont sollicitées auprès du Département de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Séance du 28/06/2017

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Sont candidats délégués : Jean-Claude POTIÉ, Thierry SARRAS-BOURNET et Olivier ARNAUD.

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

Nombre de votants : 13

Nombre de vote blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

| Candidats | Nombre de suffrages obtenus |
|------------------------|-----------------------------|
| Jean-Claude POTIÉ | 13 (treize) |
| Olivier ARNAUD | 13 (treize) |
| Thierry SARRAS-BOURNET | 12 (douze) |

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin Messieurs Jean-Claude POTIÉ, Olivier ARNAUD et Thierry SARRAS-BOURNET.

Sont candidats suppléants : Michel COLOMB, Alexandrine COLLAVET et David CHARBONNEL.

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés :

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de vote blanc : 0

Majorité absolue : 7

| Candidats | Nombre de suffrages obtenus |
|----------------------|-----------------------------|
| Michel COLOMB | 13 (treize) |
| Alexandrine COLLAVET | 13 (treize) |
| David CHARBONNEL | 12 (douze) |

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin Messieurs Michel COLOMB, David CHARBONNEL et Madame Alexandrine COLLAVET.

Les élus délégués ou suppléants ont tous accepté leur mandat.

Séance du 04/09/2017

Restauration scolaire d'Izeron : subvention

Une subvention de 0.77 € par repas est accordée à la Restauration Scolaire d'Izeron pour la participation aux frais de repas durant l'année scolaire 2016/2017.

5592 repas ont été servis durant cette année scolaire ; la subvention s'élève donc à 4 305.84 €uros.

Modification du taux de la Taxe d'Aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement passe de 2 à 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Considérant que l'article L. 331-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer sur le secteur des Plantées, zone AUa du PLU, un taux de 5%.

Les Présidents d'Association

LE CLUB DU NERON



o existe depuis une trentaine d'années.

o compte aujourd'hui 55 membres

o organise des marches hebdomadaires, à la demi journée l'hiver et à la journée l'été

o Espère se réunir chaque semaine dans la future salle des associations (voir page 16), pour jouer aux cartes, aux boules, au scrabble...

Danielle Gros : Trésorière depuis 6 ans
Retraitée, secrétaire de Mairie à Izeron pendant 28 ans

Roger Petrovitch : Président depuis 2 ans
70 ans
Commerçant à la retraite, fromager sur les marchés de Grenoble pendant 39 ans

Le mot du président :

Tout d'abord nous tenons à rendre hommage à Renée Quincieux, secrétaire du Club et à l'origine du groupe de randonneurs, qui nous a quitté trop tôt ce printemps ; son amie Annie Lagrange, qui la secondait, est venue renforcer l'équipe dirigeante et... la vie continue.

Les réunions de joueurs de cartes et scrabble s'étoffent et nous attendons avec impatience la future salle des associations (le Préau, dans la cour du Château) que l'équipe municipale nous a proposée.

Les randonneurs continuent à explorer les sentiers des Chambarans et Vercors, et apprécient les sorties estivales à la journée.

Pour le traditionnel voyage, 53 membres du club ou sympathisants se sont rendus à Yvoire et ont passé une journée très appréciée au bord du Lac Léman.

Quant aux repas, c'est bien connu, les retraités sont amateurs de sorties au restaurant...

Retraités ou inactifs sont les bienvenus au Club.

Renseignements au 04 76 65 04 00 ou 04 76 38 34 21

QUI SONT-ILS ?

Continuons notre petit tour de présentation
des élus, employés communaux et présidents d'association...

les élus



Yannick BRUN-COSME-BRUNY

44 ans, en concubinage, deux enfants

Natif d'Izeron, j'ai vécu 24 années au Village et actuellement dans le hameau des Brosses.

C'est donc tout naturellement que j'ai accepté de me présenter sur une liste aux dernières élections, pour comprendre et m'impliquer dans le fonctionnement de la commune.

Côté professionnel, après avoir passé une vingtaine d'année dans l'industrie, j'ai opéré, à l'âge de 40 ans, une reconversion et j'occupe actuellement un poste de responsable adjoint à la sécurité d'un centre commercial.

Fonction :

Membre de la commission Jeunesse/Sports/Associations



Cyril GAGNOUD

44ans, 1 enfant, Directeur d'un cabinet d'architecture

Natif de Chevrières, je fréquente les "jeunes" Izeronnais depuis le collège et je connais donc bien le village !

Je suis installé aux Brosses depuis 2005 avec Patricia et notre fils Nathan de 14 ans.

Depuis 2015, je suis directeur associé du cabinet d'architecture URBAN 3A à St Marcellin dans lequel je travaille depuis 2004.

Motivations :

Impliqué dans la vie associative depuis notre arrivée (Cantine pour Patricia et Sou des écoles pour moi), j'ai toujours été concerné et intéressé par la vie de la commune, ses projets, ses choix pour l'avenir et sa gestion.

Il m'a donc semblé naturel de vouloir apporter ma modeste contribution par le biais du conseil municipal.

Fonction :

Membre des commissions Finances, Travaux/Urbanisme et d'Appel d'Offres.

LA VIE DE LA COMMUNE

CIMETIERE

A partir du 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (*communes, départements, régions, État, établissements publics*)

Seule exception, le désherbage du cimetière reste autorisé mais nécessite une habilitation spécifique. Pour cela, les agents du service technique vont suivre une formation « certiphyto » le 21 et 22 novembre prochain.

VITESSE ET SECURITE AU CENTRE DU VILLAGE

La mise en place du radar pédagogique depuis 2 ans a contribué à faire ralentir les usagers lors de la traversée du village (un compte-rendu est disponible sur le site de la Mairie).



Le système a été complété par un plateau, permettant également de rattraper le niveau des trottoirs et faciliter ainsi l'accès des commerces et de la Mairie aux personnes à mobilité réduite.

Complément d'information :

La pente du ralentisseur est de 5 % . Même si elle peut sembler insuffisante, c'est la pente maximum autorisée par le Département sur les routes classées à grande circulation du fait du trafic, du passage des convois exceptionnels et des transports collectifs.

Les ralentisseurs plus prononcés des communes avoisinantes ont été réalisés à une époque où les services de l'Etat étaient moins stricts.

En cas de recours d'usagers, les communes seraient amenées à les modifier.

SALLE DES FETES



Après la rénovation des sanitaires, ce sont le bar et la « cuisine » qui font peau neuve à la salle des fêtes.

Un nouveau revêtement de sol, des plans de travail en inox, et un plafond rabaissé pour une meilleure isolation permettront de vous accueillir dans les meilleures conditions.



ARRIERE COUR DE LA BOULANGERIE-COIFFURE



Il a été décidé de démolir l'arrière cour de la boulangerie, car le bâtiment était dans un état de grand délabrement, et devenait dangereux.

Une consolidation des murs du bâtiment attendant ainsi qu'une reprise de charpente, et un nivellement du sol, offrent maintenant une aire de stationnement sûre aux clients du salon de coiffure notamment.



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE CHARVOLET

Le raccordement de Charvolet au réseau d'assainissement collectif de la commune a nécessité de gros travaux au sein du hameau, travaux confiés à l'entreprise Bonin.



La collecte des eaux usées et le raccordement à l'eau potable est maintenant terminé. La structure de la chaussée ayant été déstabilisée, la route principale, les annexes et leurs bas côtés ont été repris en enrobé ou en Balthazar.



Le coût total des travaux de transit et collecte des eaux usées et de changement de la canalisation d'eau potable s'élève est de 340 694 € TTC.

Des aides financières ont été sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Isère et s'élèvent à 140 000 € pour l'ensemble des travaux

PREAU

La commune a entrepris de rénover le préau, situé dans la cour de la Mairie, en salle de réunion pour les associations du village avec un espace lecture.

Les travaux de rénovation ont été estimés à 80 000 euros HT. Des aides financières ont été sollicitées auprès du Département de l'Isère. Les travaux débuteront avant la fin de l'année.



MONUMENT AUX MORTS



**Le Maire et le Conseil Municipal d'Izeron
ont le plaisir de vous inviter**

À l'inauguration du nouveau Monument aux Morts

**Le samedi 11 novembre 2017
à 16h30**

Place du Souvenir Français



Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie

L'inauguration du nouveau monument se fera avec la participation du chœur d'hommes « Entresol » et de la Lyre Saint Marcellinoise. A cette occasion, les cloches sonneront à toute volée à 16h30 comme le 11 novembre 1918 annonçant l'armistice .

Indications de réception.

| N° | INDIC. DE RÉCEPTION | INDIC. DE DÉPENSE | DATE | RECEVEUR | MONTANT DU SERVICE |
|----|---------------------|-------------------|------|----------|--------------------|
| | Manuel... | 900 | 11 | 11.11.17 | |

LE MAIRE
11 11 17
ISÈRE

Annistiee signee. Veuillez prendre des dispositions pour qu'à 16h30 cet après-midi sauf avis contraire les cloches de Notre commune (bourgeois ou village) sonnent à toute volée à la minute. Veuillez également faire illuminer et passer aux couleurs nationales et des alliés les édifices publics

FÊTE DES VOISINS

LES BROSSES

Cette année encore, la presque traditionnelle Fête des voisins des Brosses a connu un franc succès.

En effet, une trentaine de voisins s'est réunie le 9 juillet sur le "triangle TAPONNIER" autour d'un apéro dinatoire très convivial.

Rendez-vous l'an prochain avec encore plus de participants !



CHAGNEUX

Comme tous les ans s'est déroulée fin mai la Fête des voisins du quartier Chagneux (et environs). Cette année encore, une grande majorité des habitants a répondu présent et s'est réunie dans l'enceinte de l'Epsilon autour d'un apéro-dinatoire (tartes, pizzas, charcuterie, vins, fruits.....) concocté par les convives eux-mêmes.

Ainsi, enfants et adultes ont pu discuter, manger, rigoler, et même danser... pour certains jusqu'au bout de la nuit !

Merci à tous d'avoir participé à ce moment convivial et vivement l'année prochaine !

VILLAGE

Les habitants du quartier de l'Eglise se sont également retrouvés pour la fête des voisins dans la salle de l'AEP.

A L'ÉCOLE

Laurent Delorme, nouveau Chef cuisinier de la Cantine scolaire

L'aventure de cuisinier commence dès l'adolescence. Immergé durant une dizaine d'année au sein d'un restaurant familial, Laurent acquiert les bases de son métier actuel. Mais il ne poursuit pas directement dans le milieu de la restauration, se tournant vers des études dans l'aménagement du territoire.

Après plusieurs missions dans ce domaine, l'occasion lui fut donnée de revenir en cuisine. C'est ainsi qu'en 2011, il accepte le poste de responsable de cuisine au Couvent des Carmes à Beauvoir en Royans. « Ce fut une expérience très enrichissante ».

Aujourd'hui place à un nouveau défi: la cantine d'Izeron. « Attentif à la qualité des produits, c'est avec le plus grand plaisir que j'apporterai mon savoir-faire aux enfants de notre cantine. »



EN BREF...

Un Izeronnais à l'honneur

Sébastien Bressan, Champion 2017 Sud-Est de KartCross catégorie 500

Passionné de mécanique depuis toujours, Sébastien est venu à la compétition sur le tard.

Depuis 2011, Il pilote, sur la terre, une petite monoplace de 300 kg à moteur 500 cm3 HONDA CB de 75 ch.

Une première saison de découverte puis les premiers podiums arrivent rapidement, 3ème place du classement général en 2013, 2ème en 2016 puis la consécration cette année avec le titre de champion du sud-est catégorie 500 arraché lors de la dernière course avec seulement 1 point d'avance sur son poursuivant (197 points contre 196....ouf !).



La course se vie en famille, puisque sa femme et sa fille (en attendant de prendre la relève derrière le volant) investissent la cabine de pointage lors de la dizaine de courses que compte le trophée (TSE).

Passionnés, ils rêvent d'un club et pourquoi pas d'une piste à Izeron (avis aux propriétaires de terrain disponible...) pour permettre aux jeunes et moins jeune de découvrir le sport auto et la mécanique, le tout avec un budget limité.

Pour 2018, l'objectif sera de conserver le titre...



Toutes les infos concernant le kartcross sur: <http://www.kartcross-tse.com/> et bien sur la famille Bressan/Vittet se fera un plaisir de tout vous expliquer

EN BREF...

Team Chrono Passion « Challenge Gilbert CAVAGNE »

Vendredi 25 août, le Team Chrono Passion a organisé son 5ème concours de pétanque en doublette, au château d'IZERON, aimablement mis à sa disposition .



C'est évidemment avec une certaine émotion que cet évènement s'est déroulé tant l'absence de Gilbert Cavagne s'est fait sentir pour toute l'équipe !

Cette dure réalité a conduit le team à lui rendre hommage en créant cette année le challenge GILBERT, et réalisé par AJM emballage.

Cette soirée détente agrémentée d'un repas barbecue particulièrement fréquenté, a vu 52 doublettes s'affronter amicalement , et s'est conclue par la victoire d'une sympathique doublette de Saint Etienne face à une valeureuse équipe locale et qui l'a emporté promettant déjà de remettre le challenge en jeu dès l'an prochain.

La réussite de cette soirée ne peut que pousser TEAM CHRONO PASSION à poursuivre, toujours soutenu par de fidèles sponsors présents en nombre, cette manifestation.
Rendez-vous le dernier week-end d'août en 2018.



Passionné de tous les sports, Gilbert était également un grand supporter du SMS, club de rugby de Saint Marcellin, dont il ne ratait aucun match.

Absent lors de leur titre de champion de France, une délégation de proches s'est rendue sur sa tombe pour lui rendre hommage avec le bouclier.

CONNAITRE IZERON



En sortant d'Izeron en direction de Valence, quittez la RD 1532 à la hauteur de l'arrêt des cars, et prenez la route des Gonthiers.

Vous arriverez alors sur le Chemin des Galoches qui vous mènera aux travers des bois jusqu'à l'Isère.

C'est là que, au siècle dernier, étaient fabriquées les galoches portées par les habitants de la région.



L'usine fut noyée lors de la création du barrage de Beauvoir en 1963
Ce fut une fabrique de bois de galoches de 1923 à 1954 (Collavet Georges)
puis une fabrique de pièces plastiques de 1957 à 1962 (Collavet André et Collavet Emile)



Maison d'habitation de l'usine Collavet aux Vallins à Izeron



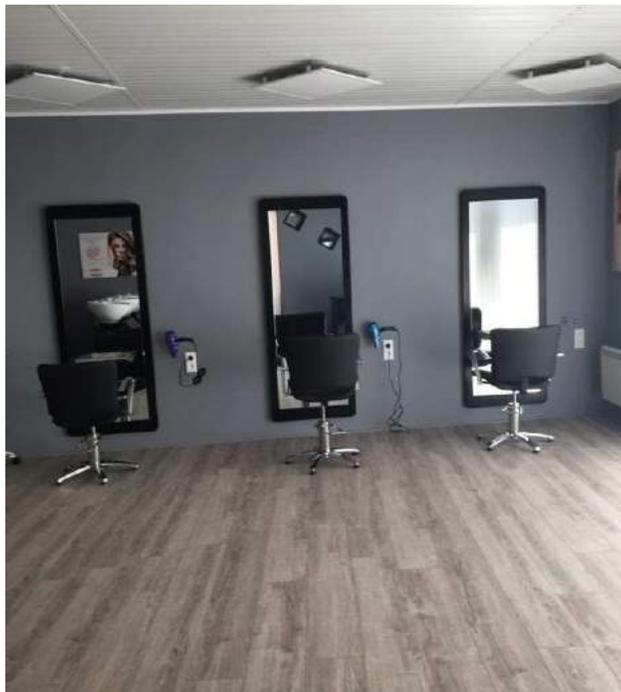
En se baladant vers l'embouchure du Néron et de l'Isère, on devine quelques vestiges encore visibles du petit canal qui alimentait l'usine

On remercie la famille COLLAVET pour l'ouverture de l'album familial

ZOOM SUR... JUSTINE COIFFURE

Après avoir tenu un salon, pendant 4 ans sur St Marcellin, Justine et Christelle ont décidé de se délocaliser (c'est tendance...!) à la campagne.

Suite à un accord trouvé avec la Mairie, et un bail à loyer modéré pour permettre le lancement de l'activité, l'ancien bar (dont la Municipalité s'était portée acquéreuse en 2011) est donc transformé en salon de coiffures mixtes.



Après une réhabilitation à faire pâlir bon nombres d'architectes d'intérieur, le salon a ouvert ses portes en juin. Une délégation accompagnée de Mr Potié a dignement fêté l'événement, les premiers cheveux et poils sont tombés dès 10h00...

La réouverture d'un commerce est toujours une bonne nouvelle pour une commune. Des prix raisonnables, des horaires souples (avec ou sans rendez-vous), tout est réuni !

Horaires : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 17h

Tarifs Hommes :

- o Shampoing coupe 14 €
- o Sans shampoing 12 €
- o Enfants jusqu'à 14ans 10 €

Tarifs Femmes:

- o Forfait shampoing coupe brushing à partir de 28 €
- o Forfait couleur shampoing coupe brushing à partir de 40 €
- o Forfait mèches shampoing coupe brushing à partir de 50 €

Téléphone : 04.76.36.93.54.



ZOOM SUR... L'EPSILON



L'Epsilon.... Qui ne connaît pas l'Epsilon ???

Acheté en 1977 alors que l'endroit s'appelle encore le Trèfle. Mr Zaccaria père ouvre dans la foulée le Tamouré.

Repris par son fils Eric en 1986, le Tamouré laisse sa place à l'Impérial, puis, depuis 23 ans, à l'Epsilon.

Boîte de nuit généraliste, ouverte à tous de 16 à 77 ans, c'est le lieu de RDV des noctambules pour boire un coup, danser sur des rythmes endiablés, ou simplement passer un moment convivial seul ou entre amis.

Depuis peu, l'Epsilon s'est agrandi et a donné naissance à **PIZZALON** :

une pizzeria aménagée à l'intérieur, ouverte les soirs du mardi au dimanche, avec pizzas à emporter ou à déguster sur place.



Une petite place pour les gourmands et les fêtards à Izeron !

A droite : Audrey et son Chef Nico lors de l'ouverture

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES, LA VOGUE



Retour sous forme de clin d'œil sur les festivités...

La Gigi-Mobile et la retraite aux flambeaux du vendredi soir....



...les vélos fleuris et les jeux pour les enfants, avec Kathy Satin à la baguette...

...et les toujours fabuleux cochons de JP François ...



CLUB DU NERON

Afin de fêter le début de la saison d'automne, 35 membres du Club se sont retrouvés sur les bords du lac de Charavines pour manger la traditionnelle friture et fêter les anniversaires Janine, Christiane, Henriette et Anne-Marie.

Outre les traditionnelles réunions et randonnées, deux dates importantes sont à retenir :

- l'Assemblée Générale le 9 Janvier 2018 à 16h
- le concours de cartes et de pétanque (ouvert à tous) le 13 Mars 2018.

LES ARCHERS DE CLAIRWOOD

Les 17 et 18 juin derniers, les Archers de Claixwood ont organisé leur concours officiel 3D qualificatif pour les championnats de France.

Cette compétition s'est déroulée, comme chaque année, à Izeron sur les parcours du club.

Ces parcours sont toujours très appréciés des participants car situés dans un cadre agréable et propices à des situations de tir variées.



Une centaine d'archères et d'archers, venue de toute la région (Isère, Ardèche, Drôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie), ont concouru lors de ce week-end dont une future championne de France.

De très bons résultats ont été réalisés. La compétition s'est déroulée au mieux dans la concentration et la bonne humeur.

Les bénévoles du club ont encore beaucoup donné de leur temps pour que cet événement soit une réussite.

Les Archers de Claixwood tiennent à remercier les propriétaires des terrains sur lesquels sont installés les parcours, ainsi que la Mairie d'Izeron pour son soutien logistique.

Si vous aussi vous souhaitez vous initier au tir à l'arc nature, n'hésitez pas à nous contacter.

Jean-Louis Cassèse, Président des Archers de Claixwood

archersdeclaixwood@gmail.com
archersclaixwood.e-monsite.com



LA VIE SCOLAIRE



Malgré une météo capricieuse pour un mois de Juin, l'année scolaire s'est terminée par une belle fête, sur le thème des Olympiades.

Il a par ailleurs été décidé de garder, pour la rentrée 2017, le même fonctionnement scolaire et de rester sur une semaine de 4.5 jours.



Une réunion d'information et de présentation des différents intervenants de l'Ecole (cantine, sous des écoles, temps périscolaire) s'est tenue le lundi 18 Septembre.

Nous les remercions tous pour leur énergie, la qualité de leurs actions, et leur implication dans le bon fonctionnement de notre Ecole.

La Restauration scolaire accueille son nouveau Chef : Laurent Delorme.

C'est à lui que reviendra la lourde tâche de cuisiner, à partir de produits frais, les quelques **5500 repas** qui seront servis cette année.

TROUBLES DU VOISINAGE

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats, déchets verts) sont interdits par la loi et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Au printemps dernier, un incendie s'est déclaré à la décharge sauvage se situant sur les bords de l'Isère nécessitant la venue des pompiers.



INCIVILITES

Était-ce la meilleure façon de marquer de son empreinte son passage sur la commune d'Izeron ???

Les trottoirs venaient d'être refaits... C'est bien dommage, voila de l'argent public très bêtement gaspillé...



BONNES PRATIQUES

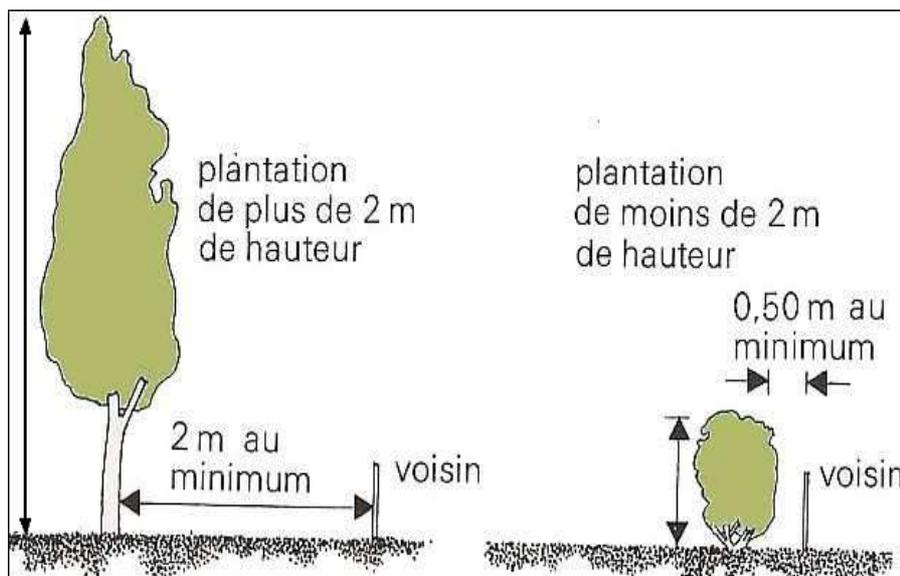
HAUTEUR DES HAIES ET DES CLOTURES

Pour **éviter les conflits de voisinage**, le Code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives.

L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

Par défaut, l'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes : Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.



Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

Toutefois, les arbres et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Selon une **jurisprudence** bien établie :

- la distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc ;
 - la hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie ;
 - la hauteur limite de l'arbre est celle maximale autorisée après repousse ;
- si l'arbre a atteint la hauteur de 2 mètres, plus de 30 ans avant la date de sa saisine du Tribunal, alors la prescription trentenaire est acquise.

A noter également que les **fruits** de l'arbre (pommes, cerise, poire, prunes, etc.) tombés naturellement des branches d'un arbre planté sur le fonds voisin appartiennent au propriétaire du sol sur lequel ces fruits sont tombés. Il est donc possible de les manger ou d'en faire de la confiture.

INFOS PRATIQUES

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 Décembre)



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Une tablette numérique à l'Agence Postale

Depuis le 6 octobre, l'agence postale est équipée d'une tablette numérique à disposition du public.

Les clients peuvent à tout moment consulter les services de la Poste :

- suivre l'acheminement d'un courrier ou d'un colis,
- la boutique du timbre, passer des commandes en ligne,
- la Banque Postale : consulter ses comptes, effectuer des virements,
- la Poste Mobile.

Les sites publics peuvent également être consultés : Allocations Familiales, Sécurité Sociale, Pôle Emploi, Cadastre, Amendes, Légifrance.

N'hésitez pas à venir découvrir ce nouveau service.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

PUBLI-COMMUNIQUÉ



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune

AGENDA

11 novembre 2017 : inauguration du nouveau Monument aux Morts

19 novembre 2017 : Bourse puériculture organisée par le Sou des Ecoles

15 décembre 2017 : Fête de Noël de l'école

31 décembre 2017 : Réveillon de la St Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes

9 janvier 2018 : Assemblée Générale du Club du Néron

4 Février 2018 : Repas des aînés

13 Mars 2018 : Concours de cartes et de pétanque (ouvert à tous) organisée par le Club du Néron

16 Mars 2018 : Loto organisé par le Sou des Ecoles

RAPPEL CONTACTS



- **18 et 112** : les sapeurs-pompiers pour tout ce qui concerne la lutte contre les incendies et le secours aux personnes victimes d'accidents ou en détresse vitale.

- **15** : le SAMU pour les problèmes de santé (permanences de soins, aide médicale d'urgence)

- **17** : la police et la gendarmerie pour les troubles de l'ordre public

Lors de l'appel au standard téléphonique, pour une demande de secours, l'opérateur vous demande les renseignements suivants :

- votre identité ainsi que le numéro de téléphone où l'on peut vous rappeler
- la commune de l'intervention
- le lieu dit ou l'adresse complète de l'intervention
- la nature de l'intervention (feu, malaise, accident de circulation,)
- tous les renseignements complémentaires pertinents (précision sur les accès, antécédents médicaux de la personne à secourir, ...)

Ne raccrochez pas si l'opérateur ne vous y a pas invité, et laissez toujours une personne proche du téléphone dont vous avez transmis le numéro, les pompiers peuvent vous rappeler pour demander des précisions.

ECHO PRATIQUE

MAIRIE :

Heures d'ouverture :

lundi de 8h45 à 12h et 17h à 19h
mardi et jeudi de 8h45 à 12h
vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h

Tél : 04.76.38.28.02

Service technique :

06.08.89.80.25 ou 06.89.78.37.63.

E-mail : izeron.mairie@wanadoo.fr

Internet : www.izeron.fr

www.facebook.com/communedizeron/

Twitter : @mairieizeron

Permanence des élus : lundi de 18h30 à 19h30

ALLO SERVICE PUBLIC : 39.39.

Internet : www.service-public.fr

AGENCE POSTALE : Tél. : 04.76.38.12.10.

Heures d'ouvertures :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30
Samedi 8h15 à 11h15

GROUPE SCOLAIRE : Tél : 04.76.38.40.56

Internet : www.izeron.fr/2058-la-vie-de-l-ecole.htm

OFFICE DE TOURISME

Tél 04.76.38.53.85

Internet : <http://tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

GARDE DENTISTE : Tél 04.76.00.06.66.

SERVICE DE SOINS A DOMICILE & ADMR de St Romans : 04.76.38.37.64.

EDF :

accueil clientèle : 09 69 32 15 15

ESPACE ENFANCE JEUNESSE :

Place du Breuil 38680 Pont en Royans

Tél. : 04.76.36.14.29.

Internet : www.eej.saintmarcellin-vercors-isere.fr/

MISSION LOCALE :

Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Tél : 04.76.38.83.42.

<http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Permanence de Saint Marcellin à la Maison de l'économie : lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Internet : www.caf.fr/

DECHETTERIE DE ST SAUVEUR

Tél. : 04.76.38.66.03

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00, Samedi de 9h00 à 18h00

Internet : www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

CONSULTANCE ARCHITECTURALE :

Pour les particuliers ayant des projets de construction ou de rénovation de leur habitat, un architecte-conseil renseigne sur la législation, les normes de construction et d'urbanisme, les matériaux..., le 4ème lundi de chaque mois de 9 h à 12 h en Mairie de Saint Romans sur RDV au 04.76.38.46.17.

PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERGETIQUE :

Pour les propriétaires occupant et bailleur ayant des projets de rénovation énergétique de leur habitat. Un conseiller vous accompagne pour cibler vos travaux, trouver les entreprises compétentes ainsi que des sources de financement.

Le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30, avec l'AGEDEN, à la Maison de l'Economie à Saint-Marcellin, sur RDV au 04 76 14 00 10.